

## C'est La Rentrée du Foot U10 – U11



Vendredi 13 septembre 2024

## SOMMAIRE

---

L'ACTU DE LA SEMAINE .....	3
PROCES VERBAL DU COMITE DE DIRECTION .....	10
PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES .....	11
PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION FEMININE .....	14
PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DES JEUNES.....	19
PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DES REGLEMENTS ET DES CONTENTIEUX.....	23



Mise en page : Morgan Billaut

Nos locaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h  
Le standard téléphonique vous accueille tous les jours de 11 h à 12 h et de 13 h à 17 h au 04 67 15 94 40

**District de l'Hérault de Football**

66 Esplanade de l'Égalité  
ZAC Pierresvives  
BP 7250  
34086 Montpellier Cedex 4

## L'ACTU DE LA SEMAINE

**FIA : 21 AU 23 OCTOBRE 2024**



**Le District de l'Hérault, en collaboration avec l'IR2F, ouvre une Formation Initiale d'Arbitre du 21 au 23 octobre 2024 à SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS.**

**Public concerné :**

Toute personne (homme et femme) souhaitant occuper la fonction d'arbitre.

**Objectifs :**

Devenir arbitre de football de niveau départemental en étant garant du respect des lois du jeu.

**Inscriptions :**

[Uniquement sur le site de l'IR2F.](#)

Capture d'écran d'un formulaire de sélection de lieu et de date. Le formulaire est sur un fond rouge. Il y a trois sections de sélection. La première section est une liste déroulante avec 'LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE' et une flèche vers le bas. La deuxième section est une liste déroulante avec '34725 - SAINT ANDRE DE SANGONIS' et une flèche vers le bas. La troisième section est une liste déroulante avec 'Du 21/10/2024 au 23/10/2024' et une flèche vers le bas. Au-dessus de la deuxième section, il y a un bouton 'CHOISIR PAR' avec deux options : 'Lieu' (sélectionné) et 'Date'.

La commission départementale de l'arbitrage

**Par Frédéric GROS**

**LA RENTREE DU FOOT U10-U11**

Bonjour,

Voici les documents de la rentrée du foot des U10-U11 pour ce samedi 14 septembre 2024.

[Sur ce lien.](#)

Le planning a été mis à jour ce jeudi 12-09-2024 à 19h45.

Sportivement.



**Yoann VINCENT**  
Conseiller Technique DAP

District de l'Hérault de Football

Tél : 07 57 84 25 12  
Mail : yvincent@herault.fff.fr  
Site Internet : herault.fff.fr

**CARTON VERT SAISON 2024-2025**

**Le dispositif Carton Vert est une action initiée par la FFF.**

Il permet de valoriser les bonnes attitudes des joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements. Cette saison 2024-2025, le District de l'Hérault de Football met en place le Carton Vert sur la catégorie U17 Ambition (phase1) puis Territoire et Départemental 1 (phase2).

**L'objectif est de valoriser les attitudes spontanées positives en lien avec les valeurs de la FFF « PRETS » :**

**PLAISIR**

Privilégier le beau geste ou le beau jeu, vivre avec enthousiasme et générosité son match. Partager des émotions sans exubérance avec ses partenaires...

**RESPECT**

Contribuer à la bonne entente au sein de l'équipe, reconnaître les bonnes actions de l'adversaire, porter les consignes de l'éducateur ou de l'arbitre...

**ENGAGEMENT**

Avoir le goût de l'effort et du dépassement de soi, être un capitaine exemplaire, continuer à jouer tout le match, même largement mené...

**TOLERANCE**

Contribuer à la bonne entente au sein de l'équipe, reconnaître les belles actions de l'adversaire, Porter les consignes de l'éducateur ou de l'arbitre...

**SOLIDARITE**

Réconforter un coéquipier en difficulté, rester unis dans la défaite, se comporter comme un remplaçant exemplaire.

## La Mise en place du Carton Vert

*Le club accueillant est chargé de la mise en place du dispositif en collaboration avec le club visiteur.*

### **1) Les observateurs :**

Un observateur neutre est désigné par club pour identifier les joueurs auteurs de bons gestes au cours de la rencontre.

Un éducateur, un dirigeant ou encore un parent peuvent occuper ce rôle d'observateur.

L'observateur de l'équipe A se concentre sur le comportement des joueurs de l'Equipe B, et inversement.

### **2) Attribution :**

L'attribution d'un carton vert n'est pas une obligation, il est décerné dans le cadre de bonnes attitudes.

2 cartons verts au maximum par match, décernés par les observateurs (1 joueur par équipe).

### **3) A l'issue du match :**

Le motif de la désignation est annoncé en s'appuyant sur les 5 valeurs «PRETS».

Sont désignés le ou les joueurs à récompenser.

Les joueurs lauréats reçoivent un carton vert sur lequel est inscrit leur nom.

La remise se fait soit dans le vestiaire, soit sur le terrain, en présence des acteurs du match (joueurs et arbitres).

Elle est à valoriser par les clubs par une action PEF sur le thème du Fair-Play.

*L'officiel de la rencontre renseigne sur la FMI le/les bénéficiaires ainsi que la valeur prônée.*

Nous remercions les clubs de leurs implications

Le Comité de Direction du District

**Par Frédéric GROS**

## TOURNOIS

---



**Chaque club a la possibilité d'organiser un tournoi. Pour ce faire, quelques règles à respecter et un document à remplir. Ces tournois, à l'initiative des clubs, doivent toutefois être validés par le District de l'Hérault.**

A retenir, vous devez :

Déposer au moins trente jours avant la manifestation la sollicitation pour l'organisation auprès des services du District. Vous comprendrez toutefois qu'il est préférable de connaître au plus tôt vos souhaits afin d'homologuer le tournoi concerné ou, à défaut, vous demander des informations complémentaires. Pour gagner en efficacité nous vous proposons donc de nous transmettre vos demandes pour les tournois se déroulant avant le 31 décembre, dès le mois de septembre, et pour les tournois se déroulant avant le 30 juin, dès le mois de janvier.

S'assurer de la validation du tournoi auprès des services du District sur la page dédiée.

Pour mémoire vous trouverez ci-dessous la réglementation en vigueur telle que présentée dans nos textes et règlements (article 21 du Règlement Intérieur du District de l'Hérault de Football).

### Article 21. Tournois et matchs amicaux

#### 1. a) Tournois :

- Les clubs organisant des tournois regroupant des clubs affiliés à la Fédération Française de Football doivent, trente jours au moins avant la date fixée, solliciter l'autorisation du District pour homologation. A défaut, les clubs en infraction sont passibles d'une sanction fixée par le Comité de Direction.
- Cette démarche est gratuite mais toute demande doit être accompagnée du règlement de l'épreuve.
- Ce règlement devra obligatoirement mentionner que les clubs participants auront toujours le droit de se pourvoir en appel devant la Commission d'Appel du District des décisions prises par la commission d'organisation du tournoi. Les cas concernant la discipline sont de la compétence des juridictions du District.

**Si des équipes étrangères ou « hors ligue LFO » participent au tournoi, le club organisateur doit demander l'autorisation pour homologation à la LFO.**

1. b) Matches amicaux :

– Lors de la conclusion de rencontres amicales, une feuille de match est établie sous la responsabilité de l'organisateur. Tout litige soumis au District doit être appuyé du même droit que celui prévu au Règlement des Compétitions Officielles.

Le District.

## SEANCES PHYSIQUES A DESTINATION DES ARBITRES



### Information Pôle « Suivi athlétique et technique » de la CDA

#### Séances Physiques

Le but des séances physiques :

L'objectif est de proposer aux arbitres une séance athlétique différente chaque 15 jours afin que les arbitres puissent varier leurs séances d'entraînement.

Deux thématiques sont généralement présentes dans les séances : vitesse / vivacité et PMA.

Il n'est pas à négliger que les arbitres comme les joueurs sont avant tout, des sportifs qui s'entraînent pour exercer leur passion.

La CDA est présente pour les accompagner du mieux possible en leur proposant des séances qui sont adaptées à leur capacité physique, afin que chacun progresse dans son activité physique.



**Arnaud BAERT**

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage

[abaert@herault.fff.fr](mailto:abaert@herault.fff.fr)

Tél: 04 67 15 94 40 Mob: 06 17 54 91 41

District de l'Hérault - [herault.fff.fr](http://herault.fff.fr)

**NOUVEAUTE 2024-2025 : LA LICENCE FOOT SANTE**

**Découvrez toutes les informations relatives à la Licence Foot Santé qui fait son apparition dans le panel de licences proposées aux pratiquantes et pratiquants du football.**

**Une licence qui donne toutes sa place à la pratique Santé !**

Le 6 juin dernier, la LFA et la DSI organisaient un webinaire à destination des clubs pour présenter les nouveautés de la saison 2024-2025 en termes de licences : cf.

**Ce webinaire était notamment l'occasion de présenter la Licence Foot Santé qui fait son apparition cette année.**

La Ligue du Football Amateur a souhaité proposer une solution aux personnes qui ne souhaitent pas pratiquer un football compétitif, avec contacts physiques, mais plutôt une pratique axée sur la santé et la remise en forme. Cette philosophie s'inscrit également dans un enjeu porté par le gouvernement, à savoir le « sport santé » et dans une période pré olympique et paralympique en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Cette philosophie doit faciliter l'accès à la pratique.

Dans ce contexte, la Ligue de Football Amateur a proposé à l'Assemblée Fédérale du 16 décembre 2023 la création d'une nouvelle licence : la Licence « Foot Santé », une proposition qui a été validé à 93%.

**Quelques éléments clés de cette nouvelle licence :**

- cette licence ne peut à aucun moment être associée à une compétition mais permet d'exercer uniquement 3 pratiques : **Foot en marchant, FitFoot et GolfFoot**,
- cette licence ne permet pas de participer à des confrontations compétitives ou critères inter clubs.
- la prise de cette licence se fera uniquement de manière dématérialisée par le biais d'un club ou d'une instance,
- la prise de cette licence n'est **pas assujettie à la fourniture d'un certificat médical**, mais implique que le demandeur atteste qu'il a reçu le feu vert d'un médecin pour effectuer une activité physique pour sa santé. Cette attestation sera demandée lors du parcours de prise de licence,
- les personnes en situation de handicap physique ou mental peuvent prétendre à cette licence en fonction de leurs capacités physiques.

Vous trouverez en pièce jointe un guide de présentation de cette licence.

[Les documents](#)

La commission Communication

## PROCES VERBAL DU COMITE DE DIRECTION

### Réunion électronique du mercredi 11 septembre 2024

Président : **M. David BLATTES**

Présents : **Mme Meriem FERHAT - Elodie VIGNAL - Carole PISTRE - MM. Joseph CARDOVILLE - Robert GADEA - Michel MAROT - Guy MICHELIER - Jacques NAUDET - Jean-Pascal SINGLA - José GARCIA - Frédéric GROS - Driss EL BANE - Pierre HENRY - Frédéric CACERES - Khalid FEKRAOUI**

Absents excusés : **MM. Hervé GRAMMATICO - Olivier SIMORRE**

**Important : les présentes décisions sont susceptibles d'appel conformément à l'article 11.3.3 du règlement intérieur de la ligue & l'article 14 du règlement intérieur du District de l'Hérault de Football, dans un délai de sept jours devant la commission supérieure d'appel de la Ligue d'Occitanie.**

#### **I Ententes à valider :**

- Club support St Thibery : entente avec FC Pézenas et US Montagnacoise, Catégories U13 à U19
- Club support St Thibery : entente avec FC Pézenas, Catégories U6 à U11
- Club support US Maugio Carnon : entente avec AV Castriote, Catégorie Senior F à 11
- Club support US Béziers : entente avec Béziers Sport Multiactivités, Catégorie U11 niveau 2
- Club support ST Montblanais : entente avec AS Bessannaise, Catégories U10 à U13
- Club support ES Pérols : entente avec CE Palavas, Catégories U11 à U13
- Club support FC Lamalou : entente avec ES Grand Orb, Catégories U6 à U13, U15 et U17
- Club support FC Thongue et Libron : entente avec AS Puissalicon Magalas, Catégorie U13-2
- Club support FC Lavérune : entente avec Red Star Cournonterral, Catégorie U15 Avenir
- Club support AS Puissalicon Magalas : entente avec FC Thongue et Libron, Catégorie U15 Avenir

*Les ententes ci-dessus sont validées à la majorité*

#### **II Tournoi à valider :**

- 06/10/2024 : FC Pas du Loup, catégories U8, U9, U8 F, U9 F

*Le tournoi est validé à l'unanimité*

#### **III Création de la Commission Départementale de Médiation-Prévention-Sécurité :**

Le président de la Commission Régionale du même nom avec laquelle nous allons travailler nous demande de nommer un référent sécurité du District de l'Hérault. Frédéric Gros se propose d'assurer cette mission.

*Résolution votée à l'unanimité*

Le Président,  
**David BLATTES**

Le Secrétaire de séance,  
**Joseph CARDOVILLE**

# PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

## Réunion du vendredi 06 septembre 2024

Président : **M. Joël Roussely**

Présents : **MM. Serge Chretien – Gilles Maurice**

Absents : **MM. Norbet Bouzereau – Dominique Marcos**

Assistent : **MM. Jean-Philippe Bacou** (Responsable Administratif) – **Cédric Bayad** (Juriste)

Secrétaire de séance : **M. Cédric Bayad**

### 1. Organisation de l'Assemblée Générale Dématérialisée du 04 octobre 2024

- Utilisation du logiciel Clic and vote : mise à disposition du logiciel pendant 7 jours (à compter du lundi 30 septembre 2024)
- Présence de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales pour la journée.
- Ouverture des votes en ligne pour le 1<sup>er</sup> tour de 9 h 30 à 14 h 00.
- En cas de second tour (si des candidats n'obtiennent pas la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour) le vote sera possible de 15 h 00 à 17 h 30.
- Le lien du vote sera envoyé sur la boîte mail officielle du club. Il est important d'alerter les clubs à l'avance et les prévenir que le lien peut être dissimulé dans la boîte « courrier indésirable » ou dans la boîte « promotion ».
- On ne peut inscrire dans la base de données qu'une seule fois une adresse mail.
- Les votes porteront sur :
  - L'élection des représentants des clubs et des membres du Comité de Direction pour représenter le District à l'Assemblée Générale de la Ligue de Football Occitanie pour la saison 2024/2025.
  - L'approbation du nouveau règlement intérieur.

### 2. Examen des candidatures

#### a. Représentants des clubs (3 membres minimum à élire)

- Vérification des candidatures reçues pour la délégation du District à l'Assemblée Générale de Ligue pour la saison 2024/2025
  - Vérification forme + fond
- Les candidats sont (par ordre chronologique d'envoi des déclarations) :
  - Frédéric GENTEL (ENSERUNE FOOTBALL CLUB)
  - Ludovic ROISNET (AV.S. GIGNACOIS)
  - Yannick BAUDOIN (A.S. CANETOISE)
  - Francis PASCUITO (ENT.S. GRAND ORB FOOT)
  - Laurent BOYER (O. LAPEYRADE F.C.)
  - Roland BARY (F.C. ST PARGOIRIEN)
  - Gaetan ODIN (F.C. VAILHAUQUOIS)
  - Nordine MAKTOUBI (F.C. PAS DU LOUP)
- Les huit candidatures sont validées.

**b. Représentants du Comité de Direction**

- Vérification des candidatures reçues pour la délégation du District à l'Assemblée Générale de Ligue pour la saison 2024/2025
  - Vérification forme + fond
- Les candidats sont (par ordre chronologique d'envoi des déclarations) :
  - Joseph CARDOVILLE
  - Meriem FERHAT
  - Frédéric GROS
  - Jacques NAUDET
  - Michel MAROT
  - Robert GADEA
  - Guy MICHELIER
  - Elodie VIGNAL
  - Pierre HENRY
  - Frédéric CACERES
  - Jean Pascal SINGLA
  - Driss ELBANE
- Onze candidatures sont validées à savoir :
  - Joseph CARDOVILLE
  - Frédéric GROS
  - Jacques NAUDET
  - Michel MAROT
  - Robert GADEA
  - Guy MICHELIER
  - Elodie VIGNAL
  - Pierre HENRY
  - Frédéric CACERES
  - Jean Pascal SINGLA
  - Driss ELBANE
- Une candidature est rejetée :
  - Meriem FERHAT

Raison : au jour d'examen des candidatures, Mme Meriem FERHAT détient bien une licence de membre individuelle mais n'est pas licenciée dans un club.

Un licencié « membre individuel » ne peut pas candidater à l'élection de la délégation des clubs de District.

En effet, puisque le licencié membre individuel, par définition, ne fait pas partie d'un club, il n'a pas vocation à représenter les clubs devant la Ligue.

La Commission rappelle également, à toutes fins utiles, à M. Robert GADEA, qu'étant licencié dans un « club de ligue » (MONTPELLIER HERAULT SPORT CLUB) (Article 12.1 des Statuts de la LFO), si l'élection des délégués du District de l'Hérault venait à l'élire comme représentant de la délégation du District, alors il devra renoncer à représenter son club de manière directe à l'Assemblée Générale de la Ligue puisqu'il y siègera déjà en tant que membre de la délégation du District.

### 3. Informations diverses

#### a. Calcul des voix et liste des clubs à convoquer

- Les clubs qui n'ont aucun engagement en compétition officielle pour cette saison n'ont pas de voix et ne sont pas convoqués (art. 40 des RG de la F.F.F.)
- Les clubs inactifs ne sont pas convoqués.
- Les clubs radiés au cours de la saison ne sont pas convoqués.
- Les clubs qui ne sont pas à jour de leurs cotisations ne sont pas conviés à voter (être à jour du dernier relevé échu)
- Art 12.2 des statuts du District de l'Hérault de Football : 1 voix par club + 1 voix par tranche de 20 licenciés.

#### b. Modalités d'envoi des convocations

- Les convocations seront envoyées par mail via notifoot (préconisation FFF : cf. p.32 du guide pratique élections).

*Les présentes décisions sont susceptible de recours devant le tribunal judiciaire dans un délai de cinq ans à compter de leur notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence de Conciliateurs du C.N.O.S.F. dans un délai de 15 jours suivant la notification de la présente décision, dans le respect des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivant du Code du sport.*

Le Président,

**Joël Roussely**

La Secrétaire de séance,

**Cédric Bayad**

## PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION FEMININE

Réunion du mardi 10 septembre 2024

Présidence : M. Pascal Lefevre

Présents : Mme Vanessa Mizzi - MM. Roland Bary - Mickael Guillamot - Régis Rubies

Absents excusés : Mme Meriem Ferhat - MM. Jean Brzozowki - Mickael Herry - Malik Gueddari

Le procès-verbal de la réunion du 4 septembre 2024 a été approuvé à l'unanimité.

**Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai de sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football à compter du lendemain du jour de la notification de la décision.**

### FEMININES SENIORS INTERDISDRICT A 11

La commission a établi ce jour les poules des féminines seniors à 11

#### Poule A (Hérault)

JACOU CAPIERS FA 2

M. LUNARET NORD 1

ST JEAN VEDAS 1

VILLEVEYRAC US 1

VIL MAGUELONE 1

#### Poule B (Hérault)

M. ARCEAUX 2

FC 3MTKD

ST MARTIN LONDRES 1

GC LUNEL 1

#### Poule C (Gard)

US MONOBLLET 1

GC QUISSACOIS 1

US CHEMIN BAS D'AVIGNON 1

SALINDRES FC 1

FC ST GERVASY 1

ES SUMENOISE 1

#### Poule D (Aude - PO - Hérault)

CANET EN ROUSSILLON 2

ASM 34 1

ST PARGOIRE FC 1

FC THONGUE LIBRON 2

ESPERENCE PERPIGNANAIS 2

---

**FEMININES SENIORS A 8**

---

La commission a établi ce jour les poules des féminines seniors à 8

**Poule A**

VILLEVEYRAC US 2  
CANET AS 1  
BALARUC STADE 1  
MEZE STADE FC 1  
LA PEYRADE OL 1  
SUSSARGUES FC 3  
US MAUGUIO CARNON 1

**Poule B**

FCO VIAS 1  
CAZOULS MARAU 1  
ENT CORNEILHAN 1  
ENSERUNE FC 1  
O MIDI LIROU 1  
FC LAMALOU 1  
FO SUD HERAULT 1

**Poule C**

FC PAS DU LOUP 1  
FC LAVERUNE 1  
AS ST MATHIEU 1  
SUSSARGUES FC 2  
VENDARGUES PI 1  
CASTELNAU CRES 1

---

**BRASSAGE U13 F A 8**

---

La commission a établi ce jour les plateaux des brassages U13 F à 8.  
Les plateaux seront diffusés sur le FAL (Foot Animation Loisir)

**Plateau 1**

FC PAS DU LOUP 1  
3MTKD 1  
ST JEAN VEDAS 1  
US VILLENEUVOISE 1

**Plateau 2**

SC SETE 1  
AS BEZIERS 1  
ASM 34 1

**Plateau 3**

ASPTT MONTPELLIER 1  
ARCEAUX MTP 1  
ENT ST CLEMENT MONT 1  
JACOU CFA

**Plateau 4**

PI VENDARGUES 1  
SUSSARGUES FC 1  
US MAUGUIO CARNON 1  
AS CELLENEUVE 1

**Plateau 5**

RCO AGDE 1  
FC THONGUE LIBRON 1  
AS BEZIERS 2

**Plateau 6**

CANET  
ENT CŒUR HERAULT 1  
MEZE STADE FC 1

---

**RASSEMBLEMENT DES U18 F, U15 F ET U13 F**

---

Le rassemblement des U18 F aura lieu le samedi 5 octobre 2024 (lieu à définir).

Le rassemblement des U15 F et U13 F aura lieu le samedi 21 septembre 2024

Organisation des U15 F

Rassemblement 1 Lieu : US LUNEL (en attente de confirmation)	
1	JACOU CLAPIERS FA 1
2	CASTRIES AV 1
3	SUSSARGUES FC 1
4	US LUNEL 1
5	US MAUGUIO CARNON 1
6	ST GELY FESC 1

Rassemblement 2 Lieu : MONTARNAUD AS (en attente de confirmation)	
1	SC LODEVE 1
2	MONTARNAUD AS 1
3	CANET AS 1
4	O. DE ST ANDRE
5	VIL MAGUELONE 1
6	FC LAVERUNE 1
7	FC LAVERUNE 2
8	ARCEAUX MTP 1

Rassemblement 3	
-----------------	--

Lieu : PI VENDARGUES (en attente de confirmation)	
1	FC 3MTKD 1
2	FC PAS DU LOUP 1
3	ENT ST CLEMENT MONT 1
4	ST JEAN VEDAS 2
5	PIV 1
6	PIV 2

Rassemblement 4 Lieu : SC SETE (en attente de confirmation)	
1	B JEUNESSE OL 1
2	PHOENIX FS 1
3	FC LESPIGNAN VENDRES 1
4	AGDE RCO 1
5	MEZE STADE FC 1
6	US VILLEVEYRAC 1
7	SC SETE 1

### Organisation des U13 F

Rassemblement 1 Lieu : AS BEZIERS (en attente de confirmation)	
1	SC SETE 1
2	AS BEZIERS 1
3	RCO AGDE 1
4	ASM 34 1
5	ENT CŒUR HERAULT 1
6	FC THONGUE LIBRON 1
7	AS BEZIERS 2

Rassemblement 2 Lieu : SUSSARGUES FC (en attente de confirmation)	
1	PI VENDARGUES 1
2	SUSSARGUES FC 1
3	US MAUGUIO CARNON 1
4	ENT ST CLEMENT MONT 1
5	ASPTT MONTPELLIER 1
6	ARCEAUX MTP 1
7	JACOU CFA

<b>Rassemblement 3</b>	
Lieu : AS CANET (en attente de confirmation)	
1	FC PAS DU LOUP 1
2	3MTKD 1
3	ST JEAN VEDAS 1
4	US VILLENEUVOISE 1
5	MEZE STADE FC 1
6	AS CELLENEUVE 1
7	AS CANET

### **COLLOQUE DES FEMININES**

---

Le colloque des féminines aura lieu le 5 ou 19 janvier 2025 (date à confirmer). Cette année la commission propose 2 ateliers, les incivilités et le harcèlement.

### **REUNION D'INFORMATION**

---

Une réunion d'information sur l'organisation des championnats féminins aura lieu **le mardi 17 septembre 2024 à 19h** au sein de la Maison des Sports Nelson Mandela.

Nous clôturons cette réunion par un apéritif convivial.

Nous vous attendons nombreux.

**Prochaine réunion le mardi 17 septembre 2024**

Le Président,  
**Pascal Lefevre**

Le Secrétaire,  
**Vanessa Mizzi**

## PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DES JEUNES

### Réunion du mardi 3 septembre 2024

Présidence : **M. Jean-Michel Rech**

Présents : **MM. Stéphane Cerutti – Patrick Ruiz**

Assiste à la réunion : **M. Jacques Naudet**, Délégué du Comité de Direction

Excusé : **M. Mebarek Guerroumi**

Le procès-verbal de la réunion du 28 août 2024 a été approuvé à l'unanimité.

**Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.**

### ENGAGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ET RETRAITS D'ENGAGEMENTS

#### Rappel l'Officiel 34 N° 3 du 30 août 2024

#### Rubrique Composition des poules des championnats

La Commission a établi la composition des poules des championnats jeunes première phase pour la saison 2024-2025, sauf les U14 (réunion organisée par la LFO le lundi 2 septembre 2024 concernant les championnats U14 Territoire).

\*\*\*

Mail du 29 août 2024 du F.C. LESPIGNAN VENDRES qui retire l'engagement de son équipe LESPIGNAN VENDRES FC 1 en U15 D2 poule D et Coupe de l'Hérault U15.

Mail du 30 août 2024 de l'A.S. CANETOISE qui retire l'engagement de son équipe CANET AS 1 en U15 D2 poule E et Coupe de l'Hérault U15.

Mail du 30 août 2024 de l'ETOILE SPORTIVE PAULHANAISE qui s'est engagée par erreur en U15 D1 Ambition poule E et souhaite basculer en championnat Avenir : l'équipe **PAULHAN ES 1** intègre le championnat **U15 D2 Avenir poule E**.

Mail du 31 août 2024 de l'A.S. PIGNAN pour engager une équipe U15 et une équipe U17 en championnats et Coupes de l'Hérault : **PIGNAN AS 1** intègre le championnat **U17 D2 Avenir poule C**, **PIGNAN AS 1** le championnat **U15 D1 Ambition poule E**.

Mail du 31 août 2024 du S. C. LODEVE pour engager une équipe en championnat et Coupe de l'Hérault U17 : l'équipe **SC LODEVE 1** intègre le championnat **U17 D2 Avenir pour C**.

Mail du 1<sup>er</sup> septembre 2024 de l'A.S. MIREVALAISE pour engager une équipe U15 et une équipe U17 en championnats et Coupes de l'Hérault : **MIREVAL AS 1** intègre le championnat **U17 D2 Avenir poule B**, **MIREVAL AS 1** le championnat **U15 D2 Avenir poule C**.

Mail du 3 septembre 2024 du R. C. ST GEORGES D'ORQUES qui s'est engagée en U15 D2 Avenir poule B et souhaite basculer en championnat Ambition : l'équipe **ST GEORGES R. C. 1** intègre le championnat **U15 D1 Ambition poule C**.

Mail du 3 septembre 2024 de l'U. S. BEZIERS qui retire l'engagement de son équipe U. S. BEZIERS en U15 D2 poule D et Coupe de l'Hérault U15.

## **COUPES DE L'HÉRAULT U19, U17, U15 ET U14**

---

### **Rappel l'Officiel 34 N° 3 du 30 août 2024**

La Commission communique ci-dessous la liste des équipes engagées en Coupes de l'Hérault U19, U17, U15 et U14.

### **COUPE DE L'HÉRAULT U19**

#### **Liste des équipes engagées : 20 équipes**

Engagement reçu par mail le 30 août 2024 de l'A.S. CANETOISE : l'équipe **CANET AS 1** participera à la Coupe de l'Hérault U19.

**Le total des équipes s'élève désormais à 21.**

### **COUPE DE L'HÉRAULT U17**

#### **Liste des équipes engagées : 56 équipes**

Mail du 30 août 2024 de l'A. S. PUISSALICON MAGALAS pour engager son équipe U17 en Coupe de l'Hérault U17 : **PUISSALICON MAGALAS 1** participera à la Coupe de l'Hérault U17.

Mail du 31 août 2024 de l'A.S. PIGNAN pour engager une équipe U15 et une équipe U17 en championnats et Coupes de l'Hérault : **PIGNAN AS 1** participera à la Coupe de l'Hérault U17.

Mail du 31 août 2024 du S. C. LODEVE pour engager une équipe en championnat et Coupe de l'Hérault U17 : l'équipe **SC LODEVE 1** participera à la Coupe de l'Hérault U17.

Mail du 1<sup>er</sup> septembre 2024 de l'A.S. MIREVALAISE pour engager une équipe U15 et une équipe U17 en championnats et Coupes de l'Hérault : **MIREVAL AS 1** participera à la Coupe de l'Hérault U17.

**Le total des équipes s'élève désormais à 60.**

### **COUPE DE L'HÉRAULT U15**

#### **Liste des équipes engagées : 67 équipes**

Mail du 29 août 2024 du F.C. LESPIGNAN VENDRES qui retire l'engagement de son équipe LESPIGNAN VENDRES FC 1 en U15 D2 poule D et Coupe de l'Hérault U15.

Mail du 30 août 2024 de l'A.S. CANETOISE qui retire l'engagement de son équipe CANET AS 1 en U15 D2 poule E et Coupe de l'Hérault U15.

Mail du 31 août 2024 du GALLIA CLUB LUNEL pour engager son équipe U15 en Coupe de l'Hérault U15 : **LUNEL GALLIA 2** participera à la Coupe de l'Hérault U15.

Mail du 31 août 2024 du ST. MONTBLANAIS F. pour engager son équipe U15 en Coupe de l'Hérault U15 : **ENT.MONTBLANC/BESSAN 1** participera à la Coupe de l'Hérault U15.

Mail du 31 août 2024 de l'A.S. PIGNAN pour engager une équipe U15 et une équipe U17 en championnats et Coupes de l'Hérault : **PIGNAN AS 1** participera à la Coupe de l'Hérault U15.

Mail du 1<sup>er</sup> septembre 2024 de l'A.S. MIREVALAISE pour engager une équipe U15 et une équipe U17 en championnats et Coupes de l'Hérault : **MIREVAL AS 1** participera à la Coupe de l'Hérault U15.

Mail du 3 septembre 2024 de l'U. S. BEZIERS qui retire l'engagement de son équipe U. S. BEZIERS en U15 D2 poule D et Coupe de l'Hérault U15.

**Le total des équipes s'élève désormais à 68.**

## **COUPE DE L'HÉRAULT U14**

**Liste des équipes engagées : 34 équipes**

Mail du 30 août 2024 de l'AV.S. FRONTIGNAN A.C. pour engager son équipe U14 en Coupe de l'Hérault U14 : **FRONTIGNAN AS 22** participera à la Coupe de l'Hérault U14.

Mail du 30 août 2024 de l'A.S. CANETOISE pour engager son équipe U14 en Coupe de l'Hérault U14 : **CANET AS 21** participera à la Coupe de l'Hérault U14.

**Le total des équipes s'élève désormais à 36.**

## **COMPOSITION DES POULES U14 TERRITOIRE**

---

La Ligue Football Occitanie a organisé le lundi 2 septembre 2024 une réunion de concertation concernant le championnat U14 Territoire pour la saison 2024-2025 en visioconférence, à destination des 12 Districts pour dénombrer le nombre d'équipes engagées et le nombre de poules (11 au total, dont certaines en interdistrict).

La Commission communique ci-dessous la composition des poules gérées par le District de l'Hérault de Football pour la première phase :

### **Poule A**

**ASPTT LUNEL 21**

**CASTELNAU CRES FC 22**

**ENT.ASLGM ESGDR 21**

**FOOT TERRE CAMARGUE 21 (GARD)**

**JACOU CLAPIERS FA 21**

**MAUGUIO CARNON US 21**

**MONTPELLIER HSC 22**

**SUSSARGUES FC 21**

**U.S. LUNEL 21**

**VENDARGUES PI 21**

**10 équipes**

### **Poule B**

**B. JEUNESSE OL 21**

**BEZIERS A. S. 22**

**CANET AS 21**

**CAZOULS MAR MAU 21**

**ENT.MONTBLANC/BESSAN 21**

**FLORENSAC PINET 21**

**PUISSALICON MAGALAS 21**

SC LODEVE 21  
SUD HERAULT FO 22  
VIASSOIS FCO 21  
**10 équipes**

**Poule C**

AS CROIX D'ARGENT 21  
ASPTT MONTPELLIER 21  
FC 3MTKD/ESPERANCE 21  
M.ARCEAUX 21  
M.LUNARET NORD 21  
MONTPELLIER A.S 21  
ST CLEMENT MONT 22  
ST GELY FESC 21  
ST MARTIN LONDRES US 21  
VIL.MAGUELONE 21  
**10 équipes**

**Poule D**

COURNONTERRAL 21  
FABREGUES AS 21  
FRONTIGNAN AS 22  
GIGNAC AS 21  
LA PEYRADE OL 21  
LATTES AS 22  
MEZE LOUPIAN 21  
S. POINTE COURTE 21  
ST JEAN VEDAS 21  
VAILHAUQUES FC 21  
**10 équipes**

Les clubs suivants ont été contactés téléphoniquement et ont confirmé leur accord : **les équipes ASM34 21, PHOENIX FOOTBALL SCH 21 et LESPIGNAN VENDRES FC 21 intègrent la poule gérée par l'Aude-Pyrénées Orientales.**

Le Président,  
**Jean-Michel Rech**

Le Secrétaire,  
**Patrick Ruiz**

## PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DES REGLEMENTS ET DES CONTENTIEUX

Président : **M. Joseph Cardoville**

Présents : **MM. Frédéric Caceres – Yves Kervennal – Guy Michelier – Gilles Phocas**

Absents : **MM. Robert Gadéa – Francis Pascuito**

Assistent : **M. Cédric Bayad**, juriste

Secrétaire de séance : **M. Cédric Bayad**

*Le procès-verbal de la réunion du 17 juin 2024 a été approuvé à l'unanimité.*

### MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES SAISON 2024/2025

La Commission,

Considérant l'article 46 alinéa 2 des Règlements Généraux de la LFO relatif à l'utilisation de licencié(e) titulaire d'un cachet « mutation » supplémentaire disposant que « *par exception, dans le cadre du développement du football féminin, tout club qui dispose d'une section féminine qui a participé et terminé un championnat féminin soit national, régional ou départemental, depuis au moins deux saisons, pourra incorporer un joueur titulaire d'un cachet « mutation » supplémentaire dans une équipe qui dispute une compétition départementale. Ce club sera tenu de désigner, à son district d'appartenance, l'équipe où évoluera ce muté supplémentaire, au cours de la saison, avant le premier match de compétition officielle de cette équipe.* »

Considérant les requêtes formulées par les clubs suivants et après vérification du respect par lesdits clubs des dispositions de l'article précité,

Dit que les clubs suivants bénéficient, pour la saison 2024/2025, d'un muté supplémentaire au titre de l'encouragement au développement du football féminin dans les équipes ci-après désignées :

N° Affiliation	Nom du Club	Equipe désignée
521617	ET.S. CAZOULS MARAUSSAN MAUREILHAN	Séniors D2 (Cazouls Mar Mau 1)
509249	A.S. CANETOISE	Séniors D1 (Canet As 1)
520109	ST. BALARUCOIS	Séniors D3 (Balaruc Stade 2)
561208	AMBITION SPORTIVE MEDITERRANEE34	U15 AMBITION (ASM34 1)
548146	R.C.O. AGATHOIS	U17 AMBITION (Agde RCO 2)
503214	VENIR SPORTIF FRONTIGNAN ATHLETIC CLUB	U17 AMBITION (Frontignan As 1)
590432	F.C.O. VIASSOIS	Séniors D3 (Viassois Fco 1)
503230	U.S. VILLEVEYRACOISE	Séniors D2 (Villeveyrac Us 1)
503251	LA CLERMONTAISE	U13-1 (Clermontaise 1)
544157	ENT. CORNEILHAN LIGNAN F.C.	Séniors D2 (Corneilhan Lignan 1)
547494	F.C. SUSSARGUES	U14 TERRITOIRE (Sussargues Fc 21)
581817	F.O. SUD HERAULT	U17 AMBITION (Sud Herault Fo 1)
553074	AVENIR SPORTIF BEZIERS	U13-1 (Beziers A.S. 1)
560817	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE TAEKWONDO	U15 AMBITION (FC 3MTKD 1)

528507	AR.S. JUVIGNAC	Séniors D1 (Juvignac As 1)
528675	ARCEAUX MONTPELLIER	Séniors D2 (M. Arceaux 1)
541831	F.C. LAVERUNE	U15 AVENIR (Fc Laverune 1)
541234	ENT. ST CLEMENT MONTFERRIER	U14 TERRITOIRE (Ent. St Clement Mont 22)
582757	JACOU CLAPIERS FOOTBALL ASSOCIATION	Séniors D3 (Jacou Clapiers Fa 2)
503349	ASPTT MONTPELLIER	Séniors D3 (Asptt Montpellier 1)
582745	F.C. THONGUE ET LIBRON	U13-2 (F.C Thongue et Libron 2)
512224	U.S. VILLENEUVOISE	U17 AVENIR (Vil. Maguelone 1)
514400	R.C. VEDASIEN	Séniors D1 (St Jean Vedas 2)
581967	A.S. LA GRANDE MOTTE	Séniors D2 (As La Grande Motte 1)
581335	MEZE STADE F.C.	Séniors Féminine 1 (Meze Stade Fc 1)
500152	GALLIA CLUB LUNEL	Séniors D2 (Lunel Gc 2)
503543	F.C. ST PARGOIRIEN	U17 AVENIR (St Pargoire 1)
503234	ST. LUNARET NORD U.S.	Féminine Séniors à 11 Territoire (M. Lunaret Nord 1)
547609	U.S. LUNEL	U13-1 (U.S. Lunel 1)
564600	SPORTING CLUB SETOIS	Séniors D2 (Sc Sete 2)

La Commission rappelle aux clubs susvisés que le bénéfice de ce muté supplémentaire est **UNIQUEMENT** octroyé dans le cadre des **COMPETITIONS DEPARTEMENTALES** (Championnat + Coupes départementales) et **EN AUCUN CAS** dans des compétitions régionales ou nationales quand bien même certains tours pourraient être organisés par le District de l'Hérault.

*La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans un délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision selon les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.*

Le Président,  
**Joseph Cardoville**

Le Secrétaire,  
**Guy Michelier**

# ESPACE BENEVOLAT

[sport.herault.fr](http://sport.herault.fr)



## JE SUIS L'ORGANISATEUR

**1**

Je crée mon compte dans l'Espace Bénévolat sur le site internet d'Hérault Sport.

Je propose mon événement en remplissant le formulaire et en intégrant des missions de bénévolat.

**2****3**

Après validation d'Hérault Sport mon événement apparaîtra dans l'agenda de l'Espace Bénévolat.

Je reçois par e-mail les coordonnées des candidats à des missions de bénévolat.

**4**

## JE SUIS LE BENEVOLE

**1**

Je sélectionne l'événement de mon choix dans l'Espace Bénévolat sur le site internet [sport.herault.fr](http://sport.herault.fr).

Je postule en remplissant le formulaire.

**2****3**

Je reçois par e-mail les coordonnées de l'Organisateur de l'événement sportif.

